

# Rapport annuel 2023

## Message du Président

Chers participants du régime de retraite, malgré la volatilité sur les marchés boursiers en 2023 et une baisse importante des taux d'intérêt en fin d'année, notre régime de retraite continue de bien s'en sortir.

### 2023, la stabilité malgré tout!

La position financière positive de notre régime s'est maintenue en 2023. En effet, notre régime demeure entièrement capitalisé au 31 décembre 2023, **ce qui signifie qu'il est en mesure de payer les rentes promises**, et continue de bien se comparer aux autres caisses de retraite.

### BONNE NOUVELLE!

### Un revenu de retraite plus élevé : le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le facteur CM a augmenté de 100 % à 105 %

Nous sommes heureux d'avoir pu **augmenter le facteur CM de 100 % à 105 % pour les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Cette augmentation se traduira également par un revenu de retraite plus élevé. Rappelons que les participants actifs accumulent chaque année un montant de rente basé sur :

- les cotisations salariales et celles de leur employeur versées dans l'année; et
- le facteur CM qui tient compte des conditions du marché.

### Gardons le cap pour la suite

Nous continuons de suivre la situation des marchés boursiers et des taux d'intérêt de près. À la suite d'un bon premier trimestre sur les marchés boursiers en 2024, la position financière du régime demeure positive. Cependant, le régime continue de faire face aux défis découlant des changements qui impactent le marché du travail, ainsi que l'incertitude géopolitique.

# NOUVEAUTÉ!

## Votre régime de retraite en bref!

En 2023, suivant notre objectif d'améliorer les canaux de communication avec les participants du régime, nous avons développé une nouvelle façon de **communiquer les éléments essentiels de votre régime de retraite en un clic.**

Consultez-le dès maintenant, à partir de votre ordinateur ou de votre appareil mobile!

<https://mercerhrs.com/ca/TUAC/Sommaire>



*Also includes  
an English  
version*

« Prenez soin de vous aujourd'hui pendant qu'on s'occupe de votre lendemain. »

**Janick Vallières**

**Président du comité de retraite TUAC 1991-P**

## VOTRE COMITÉ DE RETRAITE : TOUJOURS AUSSI DÉVOUÉ

Yves Champagne, Alain Gagnon, Mario Lapointe, Mario Maisonneuve, David Blais Rainville, Donald Searles, Marc St-Germain et Janick Vallières

« **Nous sommes fiers du résultat du travail accompli et nous nous engageons à continuer d'agir prudemment pour vous offrir un revenu à la retraite payable toute votre vie.** »

# VOTRE ASSEMBLÉE ANNUELLE

Chaque automne, l'assemblée annuelle des participants vous offre la chance de poser vos questions directement à ceux qui s'occupent de votre régime. **Une rencontre juste pour vous!**

**Dimanche 3 novembre 2024 à 9 h**



## Hôtel Universel de Montréal

5000 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec



Station de métro Viau



### VOUS PRÉFÉREZ ASSISTER EN LIGNE?

Demandez votre invitation en écrivant à [info@tuac1991p.org](mailto:info@tuac1991p.org) et indiquez votre nom et celui de votre employeur. **Vous recevrez un courriel avec les accès.**

## Votre site web pour toute l'information au bout des doigts!

Saviez-vous que vous pouvez accéder aux renseignements de votre régime à partir de votre téléphone? Consultez votre [brochure](#) complète, les [formulaires](#) utiles, les réponses à vos questions ([FAQ](#)), le [rapport annuel](#) de votre régime et d'autres nouvelles dans [À la une!](#) dès aujourd'hui.

[tuac1991p.org](https://tuac1991p.org) – Avantages – Régime de retraite



## Le régime des TUAC 1991-P en bref

Mis en place en 1962, le **régime** regroupe plus de 3 000 participants.

Chaque groupe détermine un **taux de cotisation** pour l'employé et l'employeur et ces cotisations s'accumulent avec celles de tous les autres groupes dans la caisse de retraite pour profiter de l'effet collectif.

Votre comité de retraite s'assure de faire **grandir** ces montants par des **placements judicieux** et une **gestion prudente** de la caisse de retraite.

**À la retraite**, vous recevrez une rente chaque mois **payable votre vie durant**.

Le montant de votre rente accumulée est indiqué dans votre **relevé annuel personnalisé** que vous recevez par la poste.



## Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec l'administration du régime au **1 888 841-8979** (sans frais) ou par courriel à [tuac1991-p@mercer.com](mailto:tuac1991-p@mercer.com) ou écrivez à votre comité de retraite : [info@tuac1991p.org](mailto:info@tuac1991p.org)

### Comité du régime de retraite des TUAC 1991-P

3750, Boul. Crémazie Est, bureau 591  
Montréal (Québec) H2A 1B6

## Données sur la participation au régime

Le tableau suivant présente le nombre de participants par catégorie à la fin des années 2022 et 2023. Nous sommes fiers de l'excellent taux de rétention.

Nombre de participants	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Actifs	2 476	2 552
Retraités	487	508
Participants ayant droit à une rente différée	236	249

Récemment, un nouveau groupe de 121 participants s'est joint au régime :

- **Centre de distribution de médicaments vétérinaires inc. (C.D.M.V. inc.)** au 1<sup>er</sup> juin 2024.

## Caisse de retraite et rendement

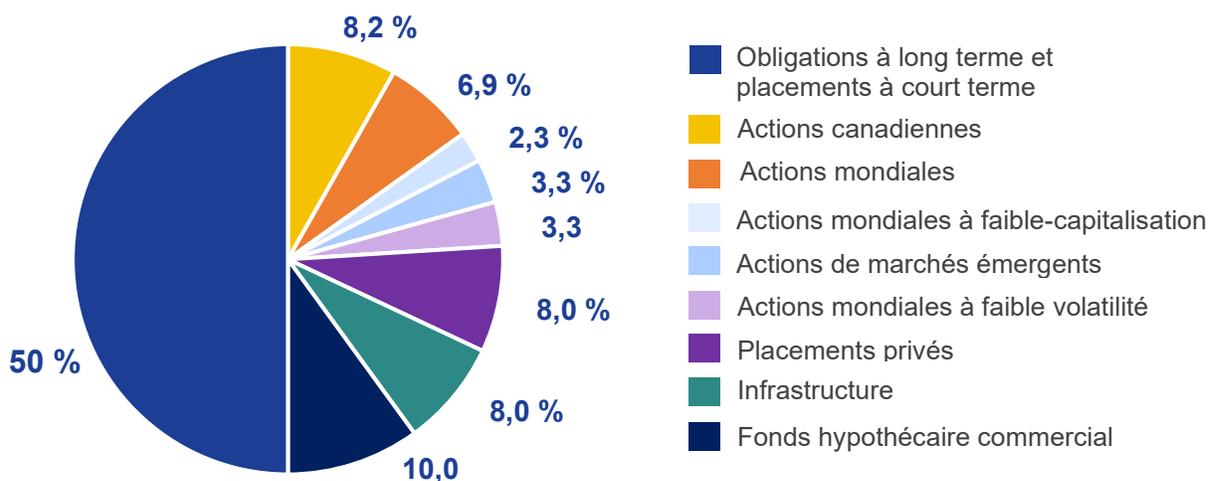
Les états financiers de la caisse du régime ont été vérifiés par BDO Canada LLP et présentent l'actif net disponible pour le versement des prestations au 31 décembre 2023 ainsi que l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations.

### Sommaire de l'évolution de la caisse du régime selon les états financiers vérifiés (2022 et 2023)

	2022	2023
<b>Actif au 1<sup>er</sup> janvier</b>	189 983 316 \$	146 614 577 \$
• Cotisations des employés	3 297 638 \$	3 491 275 \$
• Cotisations des employeurs	3 859 719 \$	3 663 375 \$
• Revenus de placements	(41 347 476 \$)	16 577 475 \$
• Paiement des rentes	(5 272 854 \$)	(5 530 685 \$)
• Autres prestations	(2 394 794 \$)	(2 312 315 \$)
• Frais de gestion et d'administration	<u>(1 510 972 \$)</u>	<u>(1 502 090 \$)</u>
<b>Actif au 31 décembre</b>	<b>146 614 577 \$</b>	<b>161 001 611 \$</b>

En 2023, la caisse de retraite a enregistré un rendement positif de 10,4 % après tous les frais. En vertu de cette performance, la situation financière du régime est toujours solide et s’est maintenue en 2023 et ce malgré une forte baisse des taux d’intérêt en fin d’année. Le Comité est satisfait de l’impact de ces résultats sur le régime à long terme et s’assure de suivre l’évolution des marchés et de réagir dans l’intérêt du régime.

Le Comité est responsable d’établir comment sera investie la caisse de retraite et d’adopter une politique de placement. De façon générale, nous visons une performance stable en relation avec les engagements du régime, c’est-à-dire l’ensemble des rentes acquises par tous les participants. Pour cette tâche, nous sommes accompagnés par les conseillers de Mercer et l’équipe de Mercer Gestion mondiale d’investissements Canada limitée pour la sélection et le suivi attentif des gestionnaires de placements. L’actif de la caisse demeure investi de façon prudente avec une répartition cible très diversifiée parmi les catégories de placements suivantes :



La caisse détient aussi des placements obligataires en superposition afin de minimiser l’impact des fluctuations des taux d’intérêts sur la situation financière du régime.

## Évaluation actuarielle au 31 décembre 2023

L’évaluation actuarielle est l’exercice annuel où l’on analyse l’ensemble du financement du régime en comparant la valeur de la caisse de retraite et le coût de toutes les rentes acquises par tous les participants actifs, retraités et inactifs. Selon l’évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, le régime présentait un ratio de capitalisation de 105 %, soit un excédent d’actif de 11 M\$, selon l’approche de continuité pour le service passé et le service futur. Le degré de solvabilité du régime en date du 31 décembre 2023 était de 110 %.

## Sommaire du fonctionnement du régime

- Le financement du régime est assuré par des cotisations fixes négociées pour chacun des groupes participants.
- La totalité des actifs du régime appartient aux participants. Les employeurs participants ne peuvent utiliser les excédents du régime et ils ne sont pas responsables de financer les déficits éventuels. Ainsi, il doit y avoir un équilibre entre les engagements et les fonds disponibles dans le régime.
- En cas de déficit, selon le rapport d'évaluation actuarielle, il serait possible que les prestations soient ajustées à la baisse, incluant celles en cours de paiement. En cas d'excédent, les prestations peuvent être augmentées comme ce fut le cas en 2016, 2018 et 2022.
- Le Facteur d'ajustement au Coût du Marché (Facteur CM) sert à déterminer le niveau des crédits de rente qui seront accumulés par les participants pour le service futur. Il est revu chaque année pour tenir compte des conditions économiques et en particulier des rendements futurs anticipés. En cas d'insuffisance des cotisations, le Facteur CM est ajusté.

## Sommaire des modifications au régime enregistrées récemment

Comme annoncé dans le dernier rapport annuel 2022, nous avons enregistré auprès de Retraite Québec (le 9 février 2024) les modifications au régime résumées ci-après :

- En raison de la fermeture de l'entreprise en 2023, le groupe de **Olymel S.E.C. division Aliments Triomphe** fut malheureusement retiré du régime.
- Modification technique pour permettre le versement de la contribution additionnelle de l'Employeur prévue aux dispositions de certaines divisions au moment de l'adhésion du Participant.
- Augmentation de 5 % du Facteur CM (facteur d'ajustement au coût du marché) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le calcul de tous les crédits de rente accumulés pour le service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Avis sur les modifications à venir au régime en 2024

Prenez note que les modifications suivantes au régime seront enregistrées en 2024 auprès de Retraite Québec :

- En raison de la fermeture de l'entreprise en 2024, le groupe de **Rolf C. Hagen** sera malheureusement retiré du régime.
- Les employés syndiqués du **Centre de distribution de médicaments vétérinaires inc. (C.D.M.V. inc.)** se joindront au régime le 1<sup>er</sup> juin 2024.
- Les employés syndiqués de **Lanau Bus S.E.C.** se joindront au régime le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Dispositions pour les employés syndiqués de **Viandes P.P. Hallé** et de **Transport Bourret** à la suite du renouvellement de leur convention collective respective.

Conformément à la loi, cet avis constitue un exposé sommaire des modifications. Vous pouvez consulter le texte complet des modifications ou en obtenir un exemplaire sans frais en écrivant au Comité de retraite à l'adresse figurant dans ce rapport.